Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 035-213501414-20261112-20261139-DE

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
# 2026_11_39

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 15

Présents : 13

Nombre de suffrages : 15
Pour: 15
Contre:/
Abst:/

Date de convocation
06/11/2026

Date d'affichage
13/11/2026

L'an deux mille vingt-six, le douze novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de BERGER Serge.

**Etaient présents** :
BARRIER David, BERGER Serge, M. CHAUVIN Cyrille, Mme DERRIEN Karine, Mme GADBOIS Nathalie, M. GUESNE Titouan, M. HUET Julien, Mme LANDAIS Marie, M. MAIGNAN Nicolas, M. MARCINIAK Ludovic, Mme PAQUET Aurélie, M. REGNAULT Jean-Charles, Mme SISSOKO Laure

**Procurations** :
DUBOIS Sandrine donne pouvoir à BARRIER David, Mme PAQUET Pauline donne pouvoir à Mme PAQUET Aurélie

**Etaient excusées** :
DUBOIS Sandrine, Mme PAQUET Pauline

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. CHAUVIN Cyrille

## OBJET: Mission d'analyse financière

Vu le code général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°84-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
Vu la loi n°84-53 du 26 juillet 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 30 et 46 alinéas 3,
Vu le décret 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvrières des établissements industriels de l'Etat,
Considérant le besoin de recourir à un intervenant extérieur en matière d'analyse financière,
Considérant que cette mission peut être assurée par un fonctionnaire dans le cadre d'un cumul d'activités,
Considérant que le Président du GIP informatique des CDG a autorisé Monsieur LEGENDRE à exercer l'activité accessoire susvisée,
Considérant l'expertise de Monsieur LEGENDRE, consultant finances pour le GIP informatique des CDG dans l'accompagnement des Centres de Gestion pour la mise en place de la comptabilité analytique et également du contrôle de gestion,

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du souhait de lancer une analyse financière de la commune afin de pouvoir étudier la formation à l'autofinancement, le financement des investissements et l'équilibre financier global.

Monsieur Johann LEGENDRE qui réalise cette mission de formations aux finances publiques locales a été sollicité et à transmis une proposition financière.

Pour la commune, le temps de la mission est estimé à 47 heures pour un cout horaire brut de 110€, soit une mission s'élevant à un total de 5170€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De recourir à cette mission d'expertise financière et formation,
D'autoriser monsieur le Maire à signer le contrat d'activité accessoire sur la base de 110€ brut/heure
De prévoir les crédits au budget 2027.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à LANDAVRAN, Le Maire,